

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 29 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 5 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 1^{er} juin 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoint au Maire*, PACALET Nadine, GONCALVES Régine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et excusée : ARISTON Agnès qui a donné pouvoir à CORNAND Christine.

Quorum : 8

TEMPIER Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Choix d'entreprises pour l'entretien voirie.

Monsieur le Maire présente les deux offres qu'il a reçues pour l'entretien de la voirie 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, comme chaque année, prévoit l'entretien de la voirie, cette année un seul secteur est prévu (Chemin du Bois du Prince).

Monsieur le Maire présente les devis pour le secteur demandé.

Entreprise COLAS : 18 764,00 euros HT ;

Entreprise La Routière du Midi : 18 201,20 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de confier le marché précité à l'entreprise La Routière du Midi pour un montant de 18 201,20 euros HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Nathalie TEMPIER